



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/887/Corr.1
1er novembre 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU BURUNDI

Rectificatif

Page 2, projet de résolution 7

Lire comme suit la deuxième phrase

La résolution 1072 (1996) du Conseil de sécurité exprimait son appui résolu aux efforts déployés par les dirigeants de la région, notamment à leur réunion tenue à Arusha le 31 juillet 1996, l'Organisation de l'unité africaine et l'ancien Président Nyerere en vue d'aider le Burundi à sortir pacifiquement de la crise grave qu'il traverse actuellement, condamnait le renversement du Gouvernement légitime et de l'ordre constitutionnel au Burundi, et en même temps invitait les parties au conflit à faire taire les armes et à s'engager, résolument, dans des négociations sérieuses pour le retour à la paix.

Page 11, paragraphe 49

Supprimer la troisième phrase.
